



0059/13

28 JAN 2013

DECISION

**Le Directeur de la Caisse Marocaine
des Retraites,**

- Vu la loi n° 43-95 du 07 Août 1996 portant réorganisation de la Caisse Marocaine des Retraites ;
- Vu le décret n° 2-95-749 du 20 Novembre 1996 pris pour l'application de la loi n° 43-95;
- Vu le statut du personnel de la C.M.R ;
- Vu la circulaire du Chef du Gouvernement N° 24/2012 du 06 Hijja 1433 (22 octobre 2012), relative à la procédure de recrutement dans les Entreprises et les Etablissements Publics ;
- Vu le projet de la loi-cadre de la C.M.R, au titre de l'exercice budgétaire 2013 ;

D E C I D E

Article 1:

La Caisse Marocaine des Retraites organise le recrutement d'un chargé de mission auprès de la Direction devant assurer les missions ci-après :

- Accomplissement de missions particulières qui lui sont confiées par la Direction en matière d'appui technique et de suivi à la réalisation de projets de transformation;
- Conseil et assistance au sujet des questions relatives à la gouvernance et à la sécurité du Système d'Information;
- Collaboration avec l'équipe en place à l'Assistance à la Maitrise d'Ouvrage de projets informatiques d'envergure;
- Appui technique à des projets particuliers concernant la mise en place de référentiels ou de normes ;
- Contribution à la veille à la conformité et à la conduite de projets de certification;
- Conseil et assistance aux équipes techniques pour l'adoption des meilleures pratiques de gestion des projets.

Article 2 :

- ✓ Peuvent déposer leurs dossiers, les candidats répondant aux conditions ci-après :
 - Diplôme d'ingénieur en informatique ou systèmes d'information délivré par un établissement public marocain ou validé par une attestation d'équivalence délivrée par le ministère de l'enseignement supérieur ;
 - Expérience professionnelle probante (10 ans au minimum) dans le domaine du pilotage et de la réalisation de projets informatiques, de transformation et d'organisation avec une évolution progressive dans des postes de responsabilité ;
 - Certificats, diplômes ou expérience en management des projets, en référentiels des systèmes d'information ou de management ;
 - Nationalité marocaine ;
 - Agés de 45 ans au plus.

- ✓ Tous les candidats qui remplissent **les conditions requises** seront convoqués. Ils recevront une convocation par lettre recommandée à leurs adresses postales qu'ils ont renseignées sur le CV et par e-mail.

Article 3 :

- ✓ Le dossier de candidature devra être adressé par e-mail à l'adresse recrut2013@cmr.gov.ma et doit comporter les documents suivants :
 - Lettre de motivation ;
 - Curriculum vitae en se conformant au modèle joint à cette décision ;
 - Photocopie de la CIN ;
 - Photocopie légalisée du/des diplômes obtenu(s) ;
 - Une copie du document justifiant l'équivalence pour le cas des diplômes non délivrés par un établissement public marocain ;
 - Justificatifs des expériences professionnelles.
- ✓ La date limite de dépôt de candidatures est le mercredi 13 février 2013 avant minuit. Toute candidature envoyée via un autre canal ne sera pas prise en compte.
- ✓ Les listes des candidats retenus pour passer les épreuves écrites et orales seront diffusées au site internet www.cmr.gov.ma, www.emploi-public.ma et www.alwadifa-maroc.com
- ✓ L'épreuve écrite sera organisée le vendredi 1^{er} mars 2013 à partir de 9h00 au siège de la CMR : Avenue El Arar, Hay Ryad, Rabat.
- ✓ L'épreuve orale sera organisée courant la semaine du 4 mars 2013.

Le Directeur de la Caisse
Marocaine des Retraites

Signé : Mohammed EL ALAOU EL ABDALLAOUI